

AFFECTATIONS DES PERSONNELS : DU PARITARISME . . . AU BRICOLAGE !!

Le mouvement Inter-Académique avait révélé déjà en mars **l'auto-sabotage par le Rectorat et le ministère de ses capacités de remplacement**, particulièrement en EPS, en ne faisant rentrer que **17 collègues pour plus de 50 postes nécessaires...** Aujourd'hui, Le mouvement d'affectation Intra- Académique en EPS a connu de très **graves dysfonctionnements** (pour ceux que l'on connaît), **jamais rencontrés auparavant dans notre académie :**

- **Candidature oubliée** puis réintroduite après les résultats officiels communiqués.
- **Annulation de demande non prise en compte**, puis rajustée après les résultats officiels.
- **Candidat.es démuté.es** après avoir pourtant reçu la notification d'affectation officielle.
- Modification d'affectation pour d'autres, à qui sont proposés plusieurs postes au choix après les résultats officiels, **en dehors du barème...**Inadmissible et profondément inéquitable.
- De **nombreux postes vacants à l'issue du mouvement**, dont 2 dans un même collège ! C'est inédit en EPS.
- Un traitement de réaffectation, lors de suppression de poste, **contraire aux règles officiellement édictées.**

Les modifications post-résultats ont été opérés dans la confusion, la précipitation et, au final dans l'injustice et l'inéquité. Les personnels paient au prix fort l'objectif idéologique présidentiel de destruction des corps intermédiaires, concrétisé par la suppression des commissions administratives paritaires (CAPAs) contenue dans la Loi de Transformation de la Fonction Publique ! Les élèves aussi en paient le prix car cette gestion aboutit à fabriquer des classes sans professeur.es d'EPS...

La **relation Administration - Agents** devait être plus simple, plus efficace. Mais les témoignages sont nombreux : elle est **devenue asymétrique, exclusivement descendante, opaque, nébuleuse et parfois autoritaire !**

Personnels, usagers : personne ne sort gagnant.e de cette situation. Il est urgent de revenir à des instances paritaires (CAPAs) qui prémunissaient de ces graves dysfonctionnements et permettaient un contrôle sincère et transparent des affectations par les élu.es du personnel.

Point-Pressé devant le Rectorat de Rennes

Le jeudi 30 Juin – 11h30

Pour la continuité du service public et le respect des personnels

Contacts : Alain BILLY (06.18.54.76.66)

Pour le Secrétariat académique du Snef-Fsu Bretagne.

Syndicat National de l'Éducation Physique- Section académique - 14, rue Papu35000 Rennes

Tél : 06.18.54.76.66 - Courriel : s3-rennes@snepfusu.net – Site Web : www.snepfusu-rennes.net